



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1323 - Construction de logements sociaux

**Convention de délégation des aides à la pierre
de l'ANAH - Avenant n° 3 pour l'année 2012**

Rapport n° CP/2013/97

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne l'adoption de l'avenant n°3 pour l'année 2012 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'agence nationale de l'habitat (ANAH). Ce document permet la mise à disposition d'une dotation supplémentaire de 320 000 € de droits à engagement pour le Département.

Le 1er juin 2012, le Président du Conseil Général a signé avec le Préfet et le délégué local de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) une convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de la communauté urbaine de Strasbourg, avec effet rétroactif au 1er janvier 2012.

Le présent avenant soumis à votre examen porte sur une augmentation du montant des droits à engagement de l'ANAH à titre de l'année 2012, passant de 4 062 689 € à 4 382 689 €, soit une augmentation de la dotation affectée au Département de 320 000 €. Le montant de la dotation relative au programme « Habiter Mieux » reste identique à hauteur de 600 208 €.

Il s'agit sans doute des premiers effets de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat où une accentuation de la rénovation de l'habitat privé a été priorisée sur certains schémas de cohérence territoriale (SCoT) comme l'Alsace Bossue et Saverne.

100 % des droits à engagement seront engagés au titre de l'année 2012 et une partie des dossiers sera reportée en 2013.


Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant n° 3 pour 2012 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'agence nationale de l'habitat (ANAH).

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer cet avenant.

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL